



SECRETARIAT EXECUTIF

PRA/SA-LCD-POP DEV

TERMES DE REFERENCES

ETUDE SUR LA GESTION DECENTRALISEE DES CRISES ALIMENTAIRES NOTAMMENT LA PERTINENCE DES STOCKS CERELIERS VILLAGEOIS AU SAHEL (MALI, MAURITANIE, GUINEE BISSAU ET GAMBIE)

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Sahel est une zone géographique en bordure du Sahara qui se trouve confronté à une double rupture caractérisée d'une part par les déséquilibres économiques et l'insécurité alimentaire dont sont victimes les couches sociales les plus défavorisées, et d'autre part par les déséquilibres du milieu biophysique résultant des effets climatiques et de l'action de l'homme. L'ampleur de ces phénomènes de paupérisation et d'insécurité alimentaire est matérialisée par les taux importants de personnes qui connaissent encore les affres de la faim (environ 30% soit 17 millions de sahéliens), qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (près de 50 % de la population), qui n'ont pas accès aux services de santé (58%), qui n'ont pas accès aux médicaments, aux vaccins essentiels et à l'eau potable (39%).

En combinant les interventions relevant de la prévention et de la gestion des crises conjoncturelles d'une part, et des interventions s'inscrivant dans le long terme d'autre part, que les acteurs et les décideurs sahéliens ont demandé au CILSS d'élaborer et/ou de suivre la mise en oeuvre d'un certain nombre de programmes régionaux dont le cadre stratégique de sécurité alimentaire durable (CSSA) conçu dans une perspective de lutte contre la pauvreté. Le CSSA, document de référence du CILSS en matière de sécurité alimentaire, a été largement discuté dans tous les pays et a été adopté par le deuxième forum des sociétés civiles sahéliennes et la conférence des Chefs d'Etats tenue à Bamako en 2000. Parmi les objectifs spécifiques poursuivis par le CSSA, on peut noter l'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base et l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle. Dans le cadre de la mise en oeuvre et du suivi de ces objectifs, il a été constaté que le profil de consommation des populations rurales a fortement évolué dans les dernières années sans que les modèles de caractérisation de la vulnérabilité et de détermination des risques aient pris en compte l'ensemble de ces évolutions.

Dans le même temps, la libéralisation des économies et l'accroissement de la demande des populations ont, au cours des dernières années, largement dynamisé les marchés, notamment ceux céréaliers. L'autoconsommation familiale ou communautaire reste une caractéristique dominante des produits céréaliers au Sahel, l'urbanisation galopante et l'apparition d'une production excédentaire dans certaines zones alimentent des flux commerciaux de plus en plus importants. Ce rôle accru des échanges dans la satisfaction des besoins alimentaires des populations conduit à plusieurs interrogations dont les plus pertinentes seraient *«Quels sont les instruments détenus par les collectivités locales pour gérer les crises alimentaires?»*

L'analyse empirique de la vulnérabilité au Sahel a notablement évolué au cours de la décennie. La plupart des efforts consentis jusqu'à ce jour visaient à trouver les moyens d'identifier les zones géographiques où résidaient les populations vulnérables et exposées à l'insécurité alimentaire. Mais ces analyses n'ont pas permis une connaissance des contraintes majeures de sécurité alimentaire afin de mieux définir les stratégies adaptées et durables.

Dans le but d'appuyer les Etats membres, dans la mise au point d'une approche de sécurité alimentaire durable, le CILSS, mène une réflexion sur les instruments décentralisés de prévention et de gestion des crises alimentaires. Aussi, dans l'optique du passage du bilan céréalier au bilan alimentaire, qui intègre des éléments plus variés et plus complexes, le CILSS se doit de disposer d'une analyse plus fine de la consommation alimentaire en milieu rural afin d'adapter ses outils de manière adéquate dans le but de pouvoir conduire à bien ses activités de détermination des zones à risque et des populations vulnérables.

C'est dans ce contexte que la présente étude est conduite afin de cerner l'ensemble des contours de cette consommation dans le but de réaliser des projections réalistes et de mettre en place des stratégies cohérentes de gestion de la sécurité alimentaire.

II - OBJET DE L'ETUDE

L'objectif recherché est d'approfondir, d'abord, la connaissance par l'analyse des étapes et des contraintes des approvisionnements alimentaires en milieu rural et ensuite voir la pertinence des instruments de gestion des crises alimentaires au niveau local notamment les stocks céréaliers.

Dans ce cadre, l'étude doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Sur le plan général : Comment les collectivités décentralisées gèrent les crises alimentaires ?

De façon plus spécifique au Sahel :

- Comment peut-on caractériser l'approvisionnement alimentaire compte tenu des caractéristiques fondamentales de la sous-région (pauvreté des populations rurales, enclavement, insuffisance et mauvais état des infrastructures, faiblesse et irrégularité de la production, difficultés du transport, ...) ?
- Quels sont les instruments de gestion des crises alimentaires développés par les collectivités décentralisées, ainsi que les forces et les faiblesses de ces instruments ?

L'inventaire des contraintes doit être le plus exhaustif. Enfin, l'étude doit proposer une approche sur la base de laquelle les acteurs décentralisés doivent opérer dans une perspective d'assurer une sécurité alimentaire durable dans leurs localités.

III – RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

- **une description de la problématique des approvisionnements alimentaires au niveau décentralisé est établie ;**
- **un répertoire des instruments** de gestion des crises alimentaires développés par les collectivités décentralisées, ainsi que leur pertinence et leur faisabilité sont connues.

IV - DEROULEMENT DE L'ETUDE

L'étude sera conduite au Mali, en Mauritanie, en Gambie et en Guinée Bissau. Elle sera conduite par deux (2) consultants, un sera nommé chef d'équipe. Chaque consultant aura en charge deux (2) pays.

V – DUREE DE L'ETUDE

L'étude va durer 60 jours calendaires répartis entre les pays à raison de 15 jours par pays. Elle devra démarrer le 20 septembre 2008 pour se terminer au plus tard le 20 novembre 2008.

VI - TACHES DES CONSULTANTS

Les tâches des consultants découlent des objectifs ci-dessus. A cet effet, les consultants feront parvenir une offre technique sur l'approche qui sera mise en œuvre pour mener l'étude selon les TDR. Spécifiquement, ils doivent réaliser les opérations suivantes :

- 1) Poser, à priori, la problématique de sécurité alimentaire pour identifier les contraintes, les difficultés d'approvisionnement des collectivités locales dans les zones choisies de commun accord avec le CILSS.
- 2) Décrire les conditions et les circuits d'approvisionnement alimentaires ainsi que les acteurs qui interviennent dans le secteur.
- 3) Évaluer l'efficacité et/ou l'opérationnalité des instruments identifiés au niveau des acteurs décentralisés visant à l'atténuation des crises alimentaires notamment les stocks, les filets de sécurité, etc.
- 4) Proposer une démarche ou comportement, pour les acteurs (décideurs, populations/collectivités, opérateurs, partenaires,...) ainsi que les modalités de mise en œuvre des instruments les plus pertinents.

VII – PROFIL DES CONSULTANTS

Les consultants devront avoir un profil d'économiste, sociologue ou anthropologue, agronome ayant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de l'analyse de la sécurité alimentaire et une connaissance des instruments de gestion des crises alimentaires dans le Sahel. Des aptitudes professionnelles dans le domaine de la collecte, de l'analyse et du traitement des données seront appréciées.

VIII - PRODUITS

Le produit final sera un rapport documenté, sur la base des questionnaires remplis et de l'exploitation des entretiens, avec des tableaux, des graphiques, des analyses des conclusions et des recommandations et/ou propositions. Il sera soumis au CILSS qui se réserve tous droits de reproduction, d'adaptation, de traduction et de diffusion du dit document.

IX - LANGUE DE TRAVAIL

Le Français sera utilisé comme langue de rédaction des documents.

.....